

La Tunisie sous la botte

Les symptômes de la réaction sociale sont toujours semblables, quels que soient les pouvoirs qui l'exercent, les pays et les peuples qui la subissent.

Il y a un an exactement, une campagne officielle, partiellement avortée, avait été déclanchée, en Tunisie, contre nos journaux scolaires pour lesquels l'administration prétendait imposer, comme sous l'Empire, la censure préalable.

Et le 9 janvier dernier, alors que, dans une séance de la Chambre, l'unanimité se faisait pour réclamer la circulation comme périodiques de nos journaux scolaires, le Directeur de l'I.P. de Tunis envoyait cette circulaire à toutes les écoles : « Je rappelle à MMes et MM. les Chefs « d'établissement, à MM. les Directeurs et aux « chargés d'école que la circulation de tout « journal scolaire est interdite à l'intérieur des « établissements ou écoles sans autorisation « spéciale du Directeur de l'I. P. »

Ces actes préparatoires d'une autorité qui sent son règne compté, devait prendre, dans les faits quotidiens de la vie tunisienne, des aspects plus dramatiques dont les journaux et la radio nous donnent chaque jour des versions partiales et erronées.

Mais la vérité toujours sait se frayer un chemin, même dans l'état de siège, pour faire entendre sa voix. Voici celle de l'un de nos plus chers adhérents, paisible éducateur, soucieux d'éclairer par son enseignement l'enfance nord-africaine vers plus d'instruction et plus d'humanité :

Je t'écris ces quelques lignes par ce matin lugubre, dans cette atmosphère de colère frénétique, de malheurs déchaînés, à l'heure où je n'entends qu'un bruit confus de cris, de lamentations, de sanglots jaillissants, de pleurs bruyants mêlés aux bruits des avions survolant le village et des tanks !!!

Excuse-moi donc si je ne peux trouver les mots nécessaires pour exprimer l'horreur qui nous entoure et si je ne peux parler raisonnablement.

Je viens d'assister personnellement à deux horribles carnages successifs et j'ai bien vu de mes propres yeux s'écrouler et se débattre dans leur sang d'innocentes femmes, de pauvres enfants et de malheureux hommes dépourvus de la moindre arme.

J'ai bien vu opposer à la tranquillité des hommes, au calme des petits enfants, joyeux sortant de l'école en bavardant, à la faiblesse des femmes inquiètes, attendant leurs enfants et appelant leurs hommes, j'ai vu opposer à ce faible troupeau, les mitrailleuses, les tanks, les grenades et même le canon !

Regardez ces jeunes gens tout dépenaillés, ces pauvres vieux paysans rentrant avec leur pioche, leur chameau ou leur âne et qui restent là étendus dans leurs plaques de sang sur

la route, regardez cette femme à qui on a ouvert le ventre, regardez cette autre à qui on a percé la tête et parlez de paix ! ! !

J'aurais bien voulu te raconter les détails de ces deux carnages parmi tant d'autres, mais je n'ai pas la tête sur moi. Ma mère vient de sortir. On n'a pas trouvé son frère. Une voisine a perdu en même temps sa sœur et son mari. Voilà le sort des opprimés qui demandent calmement leurs droits. Voilà ce qu'ils subissent dans cette société colonialiste.

*
**

Je ne sais si cette lettre te parviendra sans trop de retard. Le courrier ne circule presque pas dans la région.

Je me hâte de te dire que deux de nos camarades tunisiens, adhérents à notre groupe, appelés à me donner un sérieux coup de main dans la propagation de nos techniques, viennent d'être arrêtés. On les a arrachés de leur classe avant-hier. Beaucoup d'autres aussi... Ce sera probablement bientôt mon tour. Pourtant ni ces deux camarades ni moi ne sommes coupables de quoi que ce soit...

Oui, nous avons honte, et nous serrons les poings, nous qui avons connu deux guerres, la prison et les camps de concentration. Nous dénonçons et vous dénoncerez tous cette entreprise guerrière qui se fait au nom des Français, en notre nom donc, avec le sang de nos enfants, avec l'argent que notre peuple gagne à la sueur de son front.

J'ai informé ce camarade que nous nous déclarions solidaires des camarades tunisiens brimés, de nos adhérents brimés, que nous les soutiendrons de tout notre pouvoir, moralement et matériellement, et que nous mènerons en France une action vigoureuse pour que cesse ce crime : la guerre !

CIRCULATION DES JOURNAUX SCOLAIRES

Jusqu'à ce jour, malgré nos réclamations, les ministères n'ont donné aucune suite à la décision du Parlement qui nous attribuait le tarif préférentiel. Si nous sommes sans réponse dans une dizaine de jours, nous recommencerons l'action par l'intermédiaire des délégués départementaux. En attendant, les journaux scolaires, lorsqu'ils ne sont pas admis au tarif périodique, doivent être timbrés au tarif imprimé, soit 6 fr. par exemplaire (selon le poids : 6 fr. de 0 à 50 gr, 12 fr. de 50 à 100 grammes, etc.).

Un camarade nous écrit : « Nous payons chaque fois 15 fr. pour envoyer notre journal ».

Si votre journal est totalement imprimé ou limographié, s'il ne contient aucune mention manuscrite, s'il est envoyé sous bande, vous avez droit au tarif imprimé. En cas de difficulté grave, écrivez-nous.